



RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00189

Numéro SIREN : 750 676 355

Nom ou dénomination : 4 P FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 3992

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

4 rue Emiland Menand
71100 CHALON SUR SAONE
www.greffe-tc-chalonsursaone.fr
contact@greffe-tc-chalonsursaone.fr

RECEPISSE DE DEPOT

4 P FINANCE

22 rue Maréchal Joffre
71710 Montcenis

V/REF :

N/REF : 2012 B 189 / 2017-B-3992

Le greffier du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône certifie qu'il a reçu le 06/09/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

4 P FINANCE
Société par actions simplifiée
22 rue Maréchal Joffre
71710 Montcenis

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3992 le 06/09/2017

R.C.S. CHALON SUR SAONE 750 676 355 (2012 B 189)

Fait à CHALON SUR SAONE le 06/09/2017,

LE GREFFIER

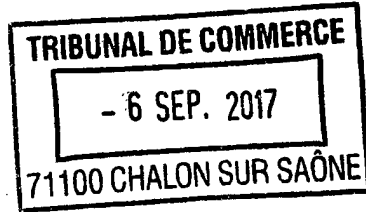




DVE CONSEILS

Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes

114, rue de Fontenay
94 300 Vincennes
Tel : 01.84.23.28.79



SAS 4P FINANCE

22 rue du Maréchal Joffre
71710 MONTCENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SAS 4P FINANCE
22 rue du Maréchal Joffre
71710 MONTCENIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 4P FINANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

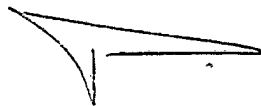
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Vincennes, le 26 juin 2017

Déldphine VEAU
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 203 050		1 203 050	1 003 000	200 050	19.95
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 203 050		1 203 050	1 003 000	200 050	19.95
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	67 385		67 385	65 176	2 210	3.39
	Autres créances	75 174		75 174	33 637	41 537	123.49
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	101 987		101 987	97 737	4 251	4.35
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	244 547		244 547	196 550	47 997	24.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 447 597		1 447 597	1 199 550	248 047	20.68

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016	12	Exercice N-1 31/12/2015	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	582 000		582 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	19 995		19 995			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	351 474		351 474			
	Report à nouveau	10 937				10 937	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	180 935		10 937		191 871	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 123 467		942 533		180 935	19.20
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	181 895		130 064		51 831	39.85
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	6 787				6 787	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 568		1 800		768	42.67
	Dettes fiscales et sociales	57 880		45 153		12 727	28.19
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	75 000		80 000		5 000	6.25
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	324 130		257 017		67 113	26.11
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 447 597		1 199 550		248 047	20.68

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

202 063

167 017

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	148 700		148 700	139 585		9 115	6.53
Chiffre d'affaires NET	148 700		148 700	139 585		9 115	6.53
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	1		1	98.33
Total des Produits d'exploitation (I)			148 701	139 586		9 116	6.53
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			17 583	7 603		9 980	131.26
Impôts, taxes et versements assimilés			12 808	7 750		5 057	65.25
Salaires et traitements			110 668	109 099		1 569	1.44
Charges sociales			40 857	38 057		2 799	7.36
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			181 916	162 510		19 406	11.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			33 215	22 925		10 290	44.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	200 000		44 280		155 720	351.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 813		1 813	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	200 000		46 093		153 907	333.90
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 927		2 178		251	11.52
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 927		2 178		251	11.52
2. Résultat financier (V-VI)	198 073		43 916		154 158	351.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	164 859		20 991		143 867	685.37
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 500		1 272		15 228	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	16 500		1 272		15 228	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	424		33 200		32 776	98.72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	424		33 200		32 776	98.72
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 076		31 928		48 004	150.35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	365 201		186 951		178 250	95.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	184 267		197 888		13 621	6.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	180 935		10 937		191 871	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

En Euros.

AGC71

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 447 596.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 148 700.00 Euros et dégageant un bénéfice de 180 934.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 - Acquisition de 5175 parts sociales de la SARL PRIOR pour un montant de 200 000.00 euros dont 100 000.00 euros ont fait l'objet d'un emprunt auprès du Crédit Agricole sur 5 ans.

2 - L'abandon de créances de la SARL MIROITERIE CHALONNAISE décidé sur l'exercice 2015 a fait l'objet d'un retour de créances pour un montant de 16 500.00 euros sur l'exercice 2016

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	67 385	67 385	
Impôts sur les bénéfices	2 318	2 318	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 274	2 274	
Débiteurs divers	70 582	70 582	
TOTAL	142 559	142 559	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	78	78		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	181 817	59 750	122 066	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 568	2 568		
Personnel et comptes rattachés	15 540	15 540		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 590	19 590		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 114	10 114		
Autres impôts taxes et assimilés	12 636	12 636		
Groupe et associés	6 787	6 787		
Autres dettes	75 000	75 000		
TOTAL	324 130	202 063	122 066	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	48 183			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	58 200			58 200

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800
Dettes fiscales et sociales	24 864
Total	26 742

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagement hors bilan :

Prêt BNP - Nantissement des 240 parts de la SARL 4P FERMETURES

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SARL PRIOR SARL	8 000		100.00					2 459 686		
- SARL MIROITERIE CHALONNAISE	3 000		100.00					431 629		
- SARL 4P FERMETURES			100.00					1 817 862		
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

4 P FINANCE SAS
SAS au capital de 582000 Euros
Siège social : 22 RUE MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS
R.C.S de CHALON SUR SAONE : 750676355

Décision d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31/12/2016
Prise le 30 juin 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 180 934 ,52 euros, de la façon suivante :

- Au compte « report à nouveaux » pour un montant de 10 936,79 euros
- Au compte « réserve légale » pour un montant de 9 047.00 euros
- Le solde au compte « autres réserves » pour un montant de 160 950,73 euros qui s'élèvent ainsi à la somme de 512 425,12 euros.

Certifié conforme
La Gérance



4P FINANCE
SAS au capital de 582 000 euros
Siège social : 22 RUE DU MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS
750 676 355 RCS CHALON SUR SAONE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2017

L'an mil deux mil sept et le trente juin à 18 heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

La convocation a été faite par lettre à chaque associé.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur José PRIOR, Président de la société.

Le commissaire aux comptes DVE Conseils société représentée par Delphine VEAU, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31/12/2016;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- l'information relative au montant des honoraires versés au Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au président de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 180 934 ,52 euros, de la façon suivante :

- Au compte « report à nouveaux » pour un montant de 10 936,79 euros
- Au compte « réserve légale » pour un montant de 9 047.00 euros
- Le solde au compte « autres réserves » pour un montant de 160 950,73 euros qui s'élèvent ainsi à la somme de 512 425,12 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération brute de Monsieur José PRIOR d'un montant de 75 040 euros pour la période du 1/1/2016 au 31/12/2016.

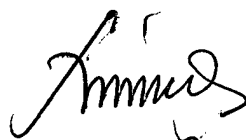
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

. Le Président
Monsieur José PRIOR



4P FINANCE
SAS au capital de 582 000 euros
Siège social : 22 RUE DU MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS
750 676 355 RCS CHALON SUR SAONE

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

L'activité sociale porte sur la gestion des 8000 parts sociales détenues dans le capital social de la SARL 4P FERMETURES, dont le siège social est à MONTCENIS (71710), 22 Rue du Maréchal JOFFRE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 442 988 820 et sur la gestion des 5175 parts sociales détenues dans le capital social de la SARL PRIOR, dont le siège social est à MONTCENIS (71710), 22 Rue du Maréchal JOFFRE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 429 433 808 .

II FAITS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE

Prise de participation au 1 juillet 2016 de 60% du capital social de la SARL PRIOR soit 5175 parts sociales pour un montant de 200 000.00 EUROS.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Aucun fait significatif n'est à mentionner à cette rubrique.

IV - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2016, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 148 700,00 euros contre 139 585,00 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total la somme de 181 915,95 euros contre 162 510,13 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 17 583,22 euros.
- Les impôts et taxes ressortent à 12 807,87 euros.
- Les salaires et traitements ressortent à 110 668,06 euros, et les charges sociales correspondantes à 40 856,80 euros.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 0,00 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -33 214,76 euros contre -22 924,53 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 198 073,28 euros, le résultat courant avant impôt ressort à 164 858,52 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 16 076,00 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 0,00 euros.

L'exercice clos le 31/12/2016 se traduit par un résultat de 180 934,52 euros.

VI - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VII - AFFECTATION DU RESULTAT

PREMIER - Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 180 934,52 euros, de la façon suivante :

- Au compte « report à nouveaux » pour un montant de 10 936,79 euros
- Au compte « réserve légale » pour un montant de 9 047,00 euros
- Le solde au compte « autres réserves » pour un montant de 160 950,73 euros qui s'élèvent ainsi à la somme de 512 425,12 euros.

DEUXIEME - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

IX - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

XI - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'il n'a été conclu aucune convention nouvelle au cours de l'exercice 2015 entrant dans le champ d'application des dispositions de l'Article L 227-10 du Code de Commerce.

XII - PRISE DE PARTICIPATIONS ET SEUILS DETENUS

Les renseignements concernant les participations figurent dans l'annexe aux comptes annuels.

1 - PRISE DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, la société a acquis 5175 parts sociales, soit 60% du capital social de la SARL PRIOR dont le siège social est à MONTCENIS (71710), 22 rue Maréchal Joffre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 429 433 808.

2 - CESSION DE PARTS

NEANT

3 - SOCIETES CONTROLEES ET ACTIONS D'AUTO-CONTROLE

NEANT

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents, sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.

Telle est la teneur des résolutions que nous soumettons à l'approbation et sur lesquelles il vous appartient de statuer.

Nous demeurons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires que vous jugeriez utiles.

LE PRESIDENT



4 P FINANCE SAS

SAS au capital de 582000 Euros

Siège social : 22 RUE MARECHAL JOFFRE

71710 MONTCENIS

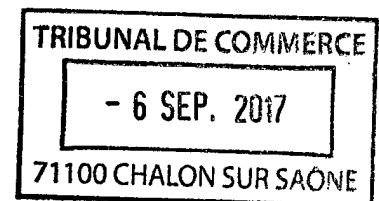
R.C.S de Chalon sur Saône : 750 676 355

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de CHALON
1 B rue de Bourgogne

71100 CHALON SUR SAONE

Le

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2016



Monsieur le Greffier,

En ma qualité de président de la société 4 P FINANCE SAS je vous prie de trouver ci-joint, les documents ci-après certifiés conformes, à savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2016,
- l'affectation du résultat – résolution votée et adoptée de l'exercice clos le 31/12/2016,

En règlement de ce dépôt vous trouverez ci- joint un chèque bancaire de 45.42 euros.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Amid", followed by a small flourish.